



fonctionnaire révoqué.

Par **luc 22**, le **19/03/2021** à **14:07**

bonjour, après plusieurs sanctions disciplinaires j ai reçu il y a plusieurs jours un courrier en recommandé de la région bretagne m informant d un passage au conseil de discipline en demandant la sanction la plus forte , c est a dire ma révocation !! j ai 58 ans et plus de 35 ans dans la fonction public !! on m accuse de faute très grave mais sans la moindre preuve !! ont ils le droit de me révoquer sans preuves ? quels sont mes recours ? je vous remercie a l avance pour vos réponses .

Par **P.M.**, le **19/03/2021** à **16:19**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Territoriale...